

## **APRADIS PICARDIE**

Association sous le régime de la loi 1901

Siège social : 6 rue des Deux Ponts  
80000 AMIENS

SIRET : 780 612 594 00017  
APE : 8542Z

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

---

## **CABINET GVA AUDIT et EXPERTISE**

SAS d'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
15, Avenue Paul Claudel - 80480 DURY  
Tél. 03 22 53 45 00 - Télécopie 03 22 95 69 43  
E-mail : cabinetgva@vdbassocies.fr  
Capital social de 50.000 €  
RCS Amiens B 334 298 072  
N° TVA : FR73334298072

Aux Adhérents de l'Association APRADIS PICARDIE,

## **I/ OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APRADIS PICARDIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

## **II/ FONDEMENT DE L'OPINION**

### **2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **2.2 - INDEPENDANCE**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV/ VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux Adhérents.

### **V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **VI/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

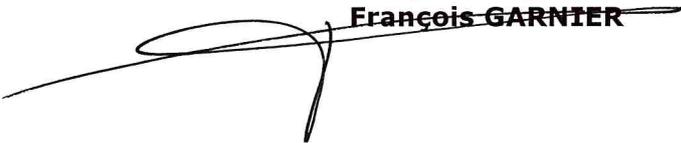
Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DURY, le 24 juin 2024

**GVA AUDIT ET EXPERTISE**  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
représenté par :

**François GARNIER**



## **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

✚ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

✚ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

✚ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

✚ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

✚ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**DOCUMENTS DE SYNTHÈSE**

**2023**

**APRADIS**

6 -12 rue des deux ponts  
80 044 AMIENS CEDEX 1

Siret : 780 612 594 000 17  
APE 8542Z

La Trésorière  
Me VASSEUR

Le Président  
M. ZOUAD

**APRADIS**

ACTIF		Exercice N - Clos le 31/12/2023			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
A C T I F  I M M O B I L I S E	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>422 509</b>	<b>329 153</b>	<b>93 356</b>	<b>173 279</b>
	Frais d'établissement	8 142	6 656	1 485	1 485
	Autres Immobilisations incorporelles	414 367	322 496	91 871	28 668
	Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	143 126
	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 264 117</b>	<b>7 055 533</b>	<b>8 208 584</b>	<b>5 459 834</b>
	Terrains	33 247	-	33 247	33 247
	Parking	661 658	392 092	269 566	292 957
	Constructions	11 345 379	4 721 982	6 623 398	3 003 670
	Installations techniques, matériels et outillages	759 537	652 184	107 353	182 058
	Autres immobilisations corporelles	2 091 976	1 289 275	802 700	167 251
	Immobilisations en cours	372 320	-	372 320	1 780 652
	Avances et acomptes versés sur immo	-	-	-	-
	<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 003 940</b>	<b>41 259</b>	<b>962 681</b>	<b>917 168</b>
	Participation et créances rattachées	25 452	-	25 452	25 346
	Prêts et autres immobilisations financières	977 346	41 259	936 087	889 759
Dépôts et cautionnements versés	1 142	-	1 142	2 064	
<b>TOTAL I</b>	<b>16 690 565</b>	<b>7 425 944</b>	<b>9 264 621</b>	<b>6 550 282</b>	
	Comptes de liaison	-	-	-	-
<b>TOTAL II</b>		-	-	-	-
C I R C C T U L I F A N T	Avances et acomptes sur commandes	1 712	-	1 712	55 466
	<b>Créances</b>	<b>4 364 554</b>	<b>39 432</b>	<b>4 325 122</b>	<b>2 929 731</b>
	Clients et comptes rattachés	1 858 222	39 432	1 818 790	2 016 927
	Autres	2 506 332	-	2 506 332	912 804
	Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
	Disponibilités	3 251 504	-	3 251 504	1 767 839
Charges constatées d'avance	111 520	-	111 520	83 470	
<b>TOTAL III</b>	<b>7 729 290</b>	<b>39 432</b>	<b>7 689 858</b>	<b>4 836 505</b>	
R E G U L	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
	<b>TOTAL IV</b>	-	-	-	-
	Primes de remboursement des emprunts	-	-	-	-
	<b>TOTAL V</b>	-	-	-	-
	Ecarts de conversion actif	-	-	-	-
	<b>TOTAL VI</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF I+II+III+IV+V+VI</b>	<b>24 419 855</b>	<b>7 465 375</b>	<b>16 954 479</b>	<b>11 386 787</b>	

## APRADIS

PASSIF		Exercice N Clos le 31/12/2023	Exercice N-1 Clos le 31/12/2022
F O N D S  P R O P R E S	Fonds associatif sans droit de reprise	2 338 157	2 338 157
	Fonds associatif avec droit de reprise	707 734	707 734
	Réserves		
	Réserve de compensation	323 924	323 924
	Autres réserves	6 126	6 126
	Réserve d'investissement	156 740	156 740
	Réserve de trésorerie	93 820	93 820
	Dotation au fond de roulement	85 269	85 269
	Différence sur réalisation d'actif	10 873	10 873
	Report à nouveau	101 913	78 509
	Résultat comptable de l'exercice	- 24 218	23 403
	Taxe d'apprentissage	-	85 230
	Subventions d'investissement	2 954 318	1 365 385
	<b>TOTAL I</b>	<b>6 754 655</b>	<b>5 275 170</b>
FONDS REPORTES ET DEDIES	-	-	
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
P S R I O O V N I S	Provisions pour risques	410 382	8 560
	Provisions pour charges	542 983	728 335
	<b>TOTAL III</b>	<b>953 365</b>	<b>736 895</b>
D E T T E S	Emprunts et dettes financières auprès d'établissements de crédit	5 991 913	2 268 037
	Emprunts et dettes financières diverses	28 895	24 840
	Avances et acptes reçus sur commande en cours + avoirs à établir		8 753
	Dettes fournisseurs et comptes rattachées	689 278	473 103
	Dettes sociales et fiscales	1 500 433	1 167 854
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	40 526	18 390
	Autres dettes	686 436	1 027 863
	Produits constatés d'avance	308 977	385 880
<b>TOTAL IV</b>	<b>9 246 458</b>	<b>5 374 721</b>	
Ecarts de conversion passif	-	-	
<b>TOTAL V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>TOTAL GENERAL PASSIF I+II+III+IV+V</b>	<b>16 954 479</b>	<b>11 386 787</b>	

# Compte de résultat

APRADIS

Etats de synthèse au 31/12/2023

	du 01/01/23 au 31/12/23	du 01/01/22 au 31/12/22
Frais inscription, selections, scolarité	451 769,00	462 473,25
Prestations de services	5 314 964,52	3 962 107,31
Produits des activités annexes	273 379,82	206 413,90
Subvention Région	4 021 039,81	3 748 651,39
Autres subventions d'exploitation	303 428,43	364 591,54
Reprises et Transferts de charge	363 917,22	52 366,12
Autres produits	93 293,75	224 959,31
Cotisations	2 520,00	2 590,00
<b>Produits d'exploitation</b>	<b><u>10 824 312,55</u></b>	<b><u>9 024 152,82</u></b>
Autres achats non stockés	574 907,60	316 917,32
Services extérieurs	743 148,84	705 559,73
Autres charges externes	1 502 056,56	1 342 347,10
Impôts et taxes	156 500,12	148 995,52
Salaires et Traitements	5 026 367,21	4 117 041,91
Charges sociales	1 888 113,00	1 514 572,83
Amortissements et provisions	575 024,63	403 426,46
Autres charges de gestion courante	123 687,35	455 586,96
<b>Charges d'exploitation</b>	<b><u>10 589 805,31</u></b>	<b><u>9 004 447,83</u></b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>234 507,24</b>	<b>19 704,99</b>
Intérêts financiers et produits assimilés	13 664,07	13 521,85
Reprises sur provisions et transfert de charges	41 382,01	
Intérêts financiers et charges assimilées	88 072,02	134 080,47
Dotations aux amortissements et provisions		82 174,52
<b>Résultat financier</b>	<b><u>-33 025,94</u></b>	<b><u>-202 733,14</u></b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>201 481,30</b>	<b>-183 028,15</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	233 845,93	207 850,11
Produits nets sur cession d'immobilisation	480,00	215,00
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	460 025,25	1 633,70
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b><u>-225 699,32</u></b>	<b><u>206 431,41</u></b>
<b>EXCEDENT OU PERTE</b>	<b>-24 218,02</b>	<b>23 403,26</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Préambule et objet social :

L'association APRADIS à pour but :

- de dispenser de la formation tout au long de la vie ;
- de contribuer à promouvoir, coordonner et adapter la formation nécessaire aux métiers du travail social et médico-social et à leur développement ;
- de concevoir et développer une ingénierie pédagogique et une ingénierie sociale adaptées visant, la professionnalisation, l'accompagnement, les études, la recherche, le conseil technique et l'information ;
- de garantir la qualité de l'offre de service adressée aux personnes en formation, -stagiaires, commanditaires et, par extension, aux usagers de l'action sociale, médico-sociale et de la santé ;
- de faciliter des liaisons et les mises en relation avec et entre les différents partenaires concourant à la mise en place des politiques sociales dans le cadre des lois en vigueur ;
- d'encourager et de valoriser les coordinations et les coopérations entre les acteurs de l'intervention sociale et de la santé pour la conception et la réalisation de leurs projets et actions dans une visée collaborative, écologique et constructive ;
- de réaliser différentes actions auprès des familles, tant auprès des enfants que des parents, et plus généralement, auprès de tous les acteurs ayant une responsabilité en matière éducative et d'accompagnement, afin d'apporter une aide aux parents et aux enfants rencontrant des difficultés d'ordre éducatif, affectif ou encore relationnel ;
- de nouer tout partenariat et de s'affilier à tout réseau susceptible de contribuer ou encore de faciliter la réalisation des buts décrits ci-avant.

### Evénements significatifs et faits caractéristiques :

- . la continuité du développement du CFA ESSAS
  - . la livraison des logements étudiants, mettant en oeuvre le secteur fiscalisé.
- Le résultat de cette activité s'élève à - 88 105 Euros.
- . un risque d'environ 40 000 Euros est estimé sur des cotisations retraite AG2R pour les formateurs occasionnels. Compte tenu du peu d'éléments précis relatif à l'exactitude des données, cette information ne figure que dans la présente annexe.

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Le Règlement N°99.01 du 16 février 1999 portant sur le plan comptable des associations,
- Règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes sont arrêtés conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018.

## APRADIS

### VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS

	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Fin d'exercice
<b>Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	8 142	-		8 142
Autres immobilisations incorporelles	288 269	126 098		414 367
Immobilisations incorporelles en cours	143 126	-	143 126	-
Droit au bail	-			-
Autres	-			-
<b>TOTAL I</b>	<b>439 536</b>	<b>126 098</b>	<b>143 126</b>	<b>422 508</b>
<b>Corporelles</b>				
Terrains	33 247	366	366	33 247
Parkings	661 658	-	-	661 658
Constructions	4 052 352	2 925 526	-	6 977 878
Agencement de constructions	3 504 851	862 651	-	4 367 502
Installations techniques, matériels et outillages	799 139	417 790	7 111	1 209 818
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 299 626	344 222	2 154	1 641 695
Immobilisations corporelles en cours	1 780 652	2 257 304	3 665 636	372 320
<b>TOTAL II</b>	<b>12 131 525</b>	<b>6 807 859</b>	<b>3 675 267</b>	<b>15 264 117</b>
<b>Financières</b>				
Participations et créances rattachées	25 346	107	-	25 452
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	972 399	386 178	381 232	977 346
Dépôts et cautionnements	2 064	1 143	2 065	1 142
<b>TOTAL III</b>	<b>999 809</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 003 940</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>13 570 870</b>	<b>6 933 958</b>	<b>3 818 393</b>	<b>16 690 565</b>

## APRADIS

### VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Fin d'exercice
<b>Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	6 656	-	-	6 656
Autres immobilisations incorporelles	259 601	62 895	-	322 496
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>266 257</b>	<b>62 895</b>	<b>-</b>	<b>329 153</b>
<b>Corporelles</b>				
Parkings	368 701	23 390	-	392 092
Constructions	1 388 128	90 064	-	1 478 192
Agencement de constructions	3 165 405	78 385	-	3 243 790
Installations techniques, matériels et outillages	617 080	77 294	7 101	687 273
Matériel de transport	2	-	-	2
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 132 373	123 965	2 154	1 254 184
Av et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>6 671 690</b>	<b>393 098</b>	<b>9 255</b>	<b>7 055 533</b>
<b>Financières</b>				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	82 641	-	41 382	41 259
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>82 641</b>	<b>-</b>	<b>41 382</b>	<b>41 259</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>7 020 588</b>	<b>455 993</b>	<b>50 637</b>	<b>7 425 944</b>

## APRADIS

### ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES		Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
			A 1 an au +	A plus d'1 an
Comptes de liaison		-	-	
A I C M T I O F B	Créances rattachées à des participations	25 452		25 452
	Prêts et autres immobilisations financières	977 346	977 346	
	Autre immobilisations financières	1 142		1 142
C I A R C C T U L I F A N T	Avances et acomptes sur commandes	1 712	1 712	
	Usagers et comptes rattachés	1 847 507	1 847 507	
	Organismes payeurs	-	-	
	Autres créances	2 486 723	2 486 723	
	Charges constatées d'avance	111 520	111 520	
<b>TOTAL</b>		<b>5 451 402</b>	<b>5 424 807</b>	<b>26 594</b>

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		A 1 an au +	De 1 à 5 ans	a + de 5 ans
Comptes de liaison	-	-		
Emprunts et dettes établissements de crédit	5 991 913	314 106	1 261 074	4 416 733
Cautionnements reçus	28 895	28 895	-	
Acomptes recus sur commandes en cours et RRR	62 099	62 099		
Fournisseurs et comptes rattachés	669 670	669 670		
Dettes fiscales et sociales	1 500 433	1 500 433		
Dettes sur immobilisations et rattachés	40 526	40 526		
Autres dettes	613 622	613 622		
Produits constatés d'avance	308 978	308 978		
<b>TOTAL</b>	<b>9 216 135</b>	<b>3 538 327</b>	<b>1 261 074</b>	<b>4 416 733</b>

## APRADIS

### DETAIL DES FONDS ASSOCIATIFS

FONDS ASSOCIATIFS	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>				
Valeur du patrimoine intégrée	2 338 157	-	-	2 338 157
Libéralité				-
<b>TOTAL</b>	<b>2 338 157</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 338 157</b>
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>				
	707 734	-	-	707 734
<b>TOTAL</b>	<b>707 734</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>707 734</b>
<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>				
	1 365 385	1 824 009	235 076	2 954 318
<b>TOTAL</b>	<b>1 365 385</b>	<b>1 824 009</b>	<b>235 076</b>	<b>2 954 318</b>

**APRADIS**

**VARIATIONS DES RESERVES ET PROVISIONS**

	Début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Fin d'exercice
<b>Réserves</b>				
Réserve pour investissement	156 740	-	-	156 740
Réserve de compensation	323 924	-	-	323 924
Autres réserves	6 126	-	-	6 126
Réserve de trésorerie	93 820	-	-	93 820
Dotation au fond de roulement	85 269	-	-	85 269
Réserve de trésorerie	-	-	-	-
Amortissement dérogatoire	-	-	-	-
Différences sur réalisation d'éléments actifs	10 873	-	-	10 873
Taxe d'apprentissage	85 230	-	85 230	-
<b>TOTAL I</b>	<b>761 981</b>	<b>-</b>	<b>85 230</b>	<b>676 751</b>
<b>Provisions réglementées</b>				
<b>TOTAL II</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85 230</b>	<b>-</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	8 560	-	8 560	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	410 382	-	410 382
Provisions pour rémunérations	728 335	-	185 352	542 983
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
<b>TOTAL III</b>	<b>736 895</b>	<b>410 382</b>	<b>193 912</b>	<b>953 365</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
des immobilisations incorporelles	-	-	-	-
des immobilisations corporelles	-	-	-	-
des immobilisations financières	82 641	-	41 382	41 259
sur stocks et en cours	-	-	-	-
sur comptes clients	25 386	14 045	-	39 432
autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>108 027</b>	<b>14 045</b>	<b>41 382</b>	<b>80 690</b>
<b>TOTAL I + II + III + IV</b>	<b>1 606 903</b>	<b>424 427</b>	<b>405 755</b>	<b>1 710 807</b>

## APRADIS

### DETAIL DE CERTAINS POSTES DE L'ACTIF

**Charges constatées d'avance : 111 519,59**

relatives aux :

- . contrats de location,
- . maintenance,
- . assurances,
- . abonnements téléphoniques,
- . prestations de services
- . ...

## APRADIS

### DETAIL DE CERTAINS POSTES DU PASSIF

<b>Provisions pour risques et charges relatives - Total de :</b>	<b>953 365,51</b>
. Provision pour litige avec l'URSSAF :	0,00
. Provision pour indemnités de fin de carrières :	542 983,48
Cette provision est évaluée selon la méthode actuarielle dont les principales caractéristiques sont les suivantes Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Taux d'actualisation : 3,20% Taux d'augmentation des salaires : 2,5% Taux de charges sociales : 41 % Age de départ à la retraite : 64 ans	
. Provision pour risque :	28 006,00
. Provision pour charge cotisations retraite :	370 687,38
. Provision pour risque congés payés pendant maladie :	11 688,65
<b>Autres dettes provisionnées - Total de :</b>	<b>565 337,82</b>
. Dettes pour congés payés :	512 932,54
. Provision CET :	52 405,28
<b>Produits constatés d'avance liés au - Total de :</b>	<b>308 977,50</b>
. secteur de l'apprentissage :	256 345,05
. formations diplômantes :	3 009,13
. pôle vae :	1 128,20
. épreuves de sélection :	1 900,00
.Subv Bpjeps et Dero	46 595,12

## APRADIS

### Subventions obtenues sur l'exercice 2023

Nature	Financier	Montant comptabilisé
<b>Subvention d'investissement</b>		<b>1 824 008,77</b>
Région Equipement Apradis	Région HDF	85 496,55
Transformation numérique CFA	Région HDF	25 095,38
Projet réhabilitation extension Batiment A	FNADT	100 000,00
Projet réhabilitation extension Batiment A	Région HDF	1 300 000,00
Projet réhabilitation extension Batiment A	Département	150 000,00
Projet réhabilitation extension Batiment A	Amiens Métropole	100 000,00
Rénovation batiment CFA	Région HDF	63 416,84
<b>Subvention d'exploitation</b>		<b>4 317 726,40</b>
Fonctionnement	Région HDF	4 021 039,81
AES		110 580,21
BPJEPS		25 624,00
VAE		3 333,33
DERO		133 417,55
IRTS PREFAS		23 731,50

## APRADIS

### Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi :

#### Par catégorie :

	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	53,29	52,00
Techniciens	47,57	46,93
Employés	4,77	4,40
Apprentis	3,07	4,00
<b>TOTAL</b>	<b>108,70</b>	<b>107,33</b>

#### Par nature de contrat :

	31/12/2023	31/12/2022
CDI	72,81	75,69
CDD	13,66	8,80
Intervenants occasionnels	19,16	18,84
Apprentis	3,07	4,00
<b>TOTAL</b>	<b>108,70</b>	<b>107,33</b>